



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XIII

TOP / POJ / ODG / TDR

B1 d

FR

OL: EN

ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA

2

**PROPOSITION DE MANDAT POUR LA
« PLATE-FORME RISQUES NATURELS »
Période 2015-2016**

1. Institution du Groupe de travail/de la Plate-forme

Décision de la Conférence alpine d'instituer le Groupe de travail

Après les avalanches et les inondations catastrophiques de 1999, la Conférence alpine a institué un groupe de travail chargé de développer des stratégies communes et des domaines d'activités au niveau des Parties contractantes de la Convention alpine. Sur la base des recommandations de ce groupe de travail, la plate-forme PLANALP a été instituée par les Ministres réunis lors de la VIII^e Conférence alpine de 2004.

2. Mission dans la Convention alpine

Référence au Protocole correspondant de la Convention alpine ou à la Convention-cadre

Les risques naturels sont l'un des 12 grands thèmes énumérés par la Convention alpine à l'article 2 de la Convention-cadre. Cette question est traitée par le Protocole « Aménagement du territoire et développement durable », et elle est mentionnée par d'autres Protocoles et par le Plan d'action sur le changement climatique dans les alpes.

Contribution à la réalisation du Programme de travail pluriannuel de la Convention Alpine (le cas échéant)

Plusieurs points du programme de travail pluriannuel de la Convention alpine coïncident avec les activités de PLANALP. Ils ont trait aux effets du changement climatique, mais aussi aux risques découlant des changements démographiques, des infrastructures de transports et du tourisme.

Contribution à la coopération dans la région alpine

L'un des principaux objectifs de PLANALP est d'intensifier l'échange d'expériences au niveau transfrontalier. Assurer que tous les pays de la région alpine soient bien représentés au sein de PLANALP est la base de cet échange productif. Les rapports des membres de PLANALP reposent sur d'intenses échanges d'informations, qui ont lieu pendant les réunions. Les membres de la PF mettent à disposition leur expérience et leur connaissance de la gestion intégrée des risques au niveau alpin, des risques naturels et de l'adaptation aux changements climatiques dans leurs pays/régions respectifs. De plus, PLANALP est un lieu où l'on échange des expériences positives au sujet de la Directive Inondation et de son application.

Les risques naturels dans les régions de montagne ont des caractéristiques propres compte tenu des spécificités de l'environnement alpin. PLANALP est la seule plateforme transnationale s'occupant de ces questions en Europe.

3. Activités de la PF durant le mandat (doivent être actualisées tous les deux ans)

Description des principales activités
<p>Pour les deux prochaines années, PLANALP souhaite se concentrer sur les thèmes suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Transfert de connaissances et échanges concernant les pratiques de réduction des risques de catastrophes naturelles dans les Alpes (régulièrement) ;2. Mise en œuvre des plans de gestions des (risques d') inondations – associant la gestion intégrée des risques à la gestion des catastrophes en améliorant les informations disponibles et le transfert de connaissances (2016) ;3. Promotion de la diffusion et de l'utilisation des standards de qualité pour les risques naturels et pour l'atténuation des risques dans les Alpes (2015) ;4. Le rôle des femmes dans la gestion des risques naturels, en particulier dans la région alpine (2015/16).
Activités de communication du Groupe de travail/de la Plate-forme
<ul style="list-style-type: none">• Liens entre PLANALP et la « Société de recherche Interpraevent » : organisation d'une manifestation en marge de la conférence de 2016 à Lucerne, Suisse.• À travers leurs points focaux nationaux, les membres de PLANALP garantissent que les « thématiques montagnardes » sont bien prises en compte dans les processus internationaux tels que :<ul style="list-style-type: none">- Processus HFA2 (Hyogo Framework for Action) et 3^{ème} Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophes, mars 2015 à Sendai, Japon ;- Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes ;- FAO - Commission européenne des Forêts (CEF), Atelier du Groupe de travail sur l'aménagement des bassins versants de montagne – Printemps 2015.
Élaboration de documents
<p>Documents élaborés par PLANALP (en lien avec les activités principales) :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Procès-verbaux des réunions bisannuelles de PLANALP ;2. Atelier sur les bonnes pratiques associant la gestion des risques naturels à la gestion des catastrophes dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion des (risques d') inondations au niveau local ;3. Atelier et actes de l'atelier, avec recommandations pour des standards de qualité minimum communs au sujet des risques naturels et de la gestion intégrée des risques dans les Alpes ;

<p>4. Contribution, sous la forme appropriée, à l'exposition «Les femmes dans les Alpes » (Frauen in den Alpen) réalisée par le Musée des femmes d'Hittisau pour améliorer la visibilité des femmes qui oeuvrent à la gestion des risques naturels dans les Alpes.</p>
<p>Coopération avec d'autres GdT-PF</p>
<p>Une coopération avec la Plate-forme Eau sur la mise en œuvre de la Directive Inondation de l'UE, en particulier dans les régions alpines, est souhaitable. La plate-forme appelle également de ses vœux un développement de la coopération avec la Plate-forme Forêts de montagne sur les infrastructures vertes, en particulier dans les forêts de protection.</p>
<p>Activités dans le cadre de la SUERA</p>
<p>PLANALP s'occupe de la gestion des risques de catastrophes naturelles en se focalisant tout particulièrement sur les échanges de connaissances et d'expériences entre les États membres. Toutes ces activités sont en phase avec le troisième pilier, et donc avec l'objectif de « gestion des risques dans la région alpine, y compris par le dialogue sur les risques pour maîtriser les menaces potentielles, notamment liées au changement climatique ». PLANALP est prête à soutenir les activités de la Convention alpine dans le cadre du processus de la SUERA.</p>

4. Composition et modalité de travail

<p>Présidence</p>
<p>Autrichienne</p>
<p>Composition</p>
<p>PLANALP est formée de deux experts par pays, mais d'autres experts peuvent être consultés si nécessaire. Il est important d'assurer que tous les pays de la région alpine soient bien représentés au sein de PLANALP. La coopération envisagée avec la Plate-forme Eau, la Plate-forme Forêts de montagne, la FAO et Interpraevent dans le cadre des activités de PLANALP est vue d'un très bon oeil.</p>
<p>Modalité de travail</p>
<p>PLANALP se réunit habituellement au printemps et à l'automne pour procéder à un échange de connaissances et d'expériences, ainsi, que pour les questions d'ordre administratif. La rédaction des documents est généralement réalisée par échange de mails ou par des réunions de task-forces ad hoc.</p>